

## DEMANDE DE PERMIS DE VISITE

Le chef d'établissement ne peut délivrer de permis de Visite que pour les détenus **condamnés définitifs**.

Pour tous les autres cas (détenus prévenus), s'adresser à l'autorité compétente (Tribunal)

**Bureau des Liaisons Internes Externes**

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLETER

#### LE DETENU :

Nom et prénom :

Né (e) le :

N° écrou :

#### DEMANDEUR DU PERMIS :

Lien de parenté avec le détenu :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

à :

N° de pièce d'identité :

Délivrée par :

Adresse (et n° de téléphone pour les ami(e)s, facultatif) :

Si aucun lien direct de parenté, veuillez motiver, ci-dessous, votre demande de permis:

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- 2 Photos d'identité récentes, identiques et tête nue (pas de scanner).
- 1 Photocopie recto-verso : de la carte d'identité, ou du permis de conduire, ou du passeport, ou de la carte de résident (**NON PERIME**).
- La photocopie du livret de famille (**COMPLET**) prouvant le lien de parenté avec le détenu.
- 1 Justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois** (EDF, Téléphone, Quittance de loyer, etc...).
- Si vous êtes hébergé(e) en plus :
  - Attestation sur l'honneur de la personne qui héberge,
  - Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui héberge,
- Pour les Mineur(e)s** : 1 Autorisation Parentale ainsi que la photocopie recto-verso de la pièce d'identité d'un des parents.
- Parloirs du Samedi** : réservés en priorité aux personnes ayant fournies un Certificat de Travail où de Scolarité.

**Si cela est nécessaire, j'accepte qu'une enquête me concernant soit effectuée par les services de Police où de Gendarmerie (délai : 2 à 3 mois)**

**Dâte et Signature du demandeur :**